

<https://ricochets.cc/Retour-sur-le-passage-a-Valence-de-la-marche-des-solidarites.html>



# Retour sur le passage à Valence de la marche des solidarités

- Les Articles -



Publication date: jeudi 1er octobre 2020

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

Lecture

[Marche des solidarités - Etape La Voulte Valence - Dimanche 27 septembre](#) par [Voies Libres

Drôme-Â»<https://vimeo.com/user124086706>]

<https://player.vimeo.com/video/462689932>

## Retour sur le passage à Valence de la marche des solidarités

Partie de Montpellier et Marseille le 19 septembre, la marche des solidarités (convoi du Sud Est, d'autres convois vont partir le 3 octobre de Strasbourg, Lille, Le Havre, Rennes) était de passage dans notre département le weekend dernier.



La soixantaine de marcheur.se.s est arrivée à Valence en provenance de La Voulte dimanche vers 17h où les attendaient près de 300 personnes à l'appel de différentes associations locales ( ALDA - CIMADE - MRAP - Voies Libres Drôme - Ligue des Droits Humains - les ASTI Romans, Solidarités & Langages, La parallèle)

En chant, au son des tambours de différents collectifs locaux, le cortège a déambulé dans le centre de Valence et s'est arrêté place Manouchian pour une prise de parole de marcheur.se.s et d'assos locales. Il a notamment été rappelé les objectifs de la marche, c'est à dire la nécessité urgente de fermer les Centres de rétention, de régulariser les sans papiers et, ainsi, leurs donner des droits égaux à l'accès au travail, au logement et aux soins. Il a aussi été question du rôle essentiel que jouent les travailleurs sans-papiers au quotidien, et leur rôle pendant le confinement dans les secteurs essentiels que sont le nettoyage, le soins aux personnes, la grande distribution....

A également été évoqué l'envoi récent en centre de rétention d'un habitant de Die. Une rétention abusive et arbitraire qui a été retoquée quelques heures avant le rassemblement par un juge des libertés (\*voir texte explicatif plus bas).



En début de soirée, les marcheu.r.ses se sont retrouvés à la Ruche Truk'Much, maison ouverte à la rencontre et à l'effusion culturelle pour un repas chaud préparé par la cantine de l'association « La parallèle » de Die. La chorale de « La Horde » de Crest a de son côté partagé quelques chants.

Lundi matin, après une bonne nuit de repos, les marcheur.se.s ont repris la route. Il.elle.s arriveront sur Paris le 15 octobre juste avant une grande manifestation prévue le 17 octobre. Un car au départ de la Dôme s'organise. Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous envoyer un mail à [voies\\_libres\\_drome](mailto:voies_libres_drome@riseup.net) chez [riseup.net](http://riseup.net)

Toutes les infos de la marche, des prochaines étapes sont sur <https://marche-des-sans-papiers.org/>

*Les Voies Libres Drôme*

## Précisions sur une procédure ubuesque

\* Mercredi dernier, un habitant sans papier de Die, en procédure de demande de titre de séjour vie privée et familiale (il est papa depuis peu d'un enfant né sur le territoire français) était arrêté et placé en garde à vue suite à un contrôle houleux sur le marché de Die.

Jugé vendredi dernier en comparution immédiate, il était condamné à 6 mois de prison avec sursis. Il était donc libérable immédiatement suite à l'audience. C'était sans compter un arrêté préfectoral ordonnant son envoi immédiat en Centre de Retention Administrative (C.R.A). Ainsi, il était emmené, manu militari vers le C.R.A de Nimes, à la stupeur de sa compagne et des proches présents au procès.

Une procédure ubuesque retoquée dimanche matin par un juge des libertés qui précisait notamment que « le placement en rétention effectuée dans l'enceinte d'un tribunal en dehors de tout cadre légal (pas de PV de placement en retenue) apparaît manifestement attentatoire aux droits de Monsieur K et déloyal. »

Une procédure dénoncée par le syndicat des avocats de France et par la Cimade dans un communiqué qui parle même de kidnapping.



Communiqué du 26 septembre 2020

## La Préfecture de la Drôme au-dessus de la justice ?

Hier soir, un homme comparait devant le tribunal correctionnel de Valence suite à un refus de donner son identité dans le cadre d'une verbalisation pour non port du masque.

Condamné à du carcé, il était libérable immédiatement suite à l'audience.

Ce jeune homme a déposé récemment une demande de titre de séjour au préavis et familial en préfecture car il et sa compagne ont peur d'un enfant français et qu'il est évident qu'on ne peut pas en faire un centre de rétention à la suite d'une simple verbalisation pour non port du masque. Elle indique également qu'elle n'a pas eu le temps de prononcer un sursis probatoire avec une obligation d'indemniser les parties civiles car elle a la certitude qu'il le fera dès que sa situation sera régulière et qu'il pourra travailler. Elle a également indiqué qu'elle était certaine qu'elle ne le reverrait plus dans un tribunal.

La Présidente de l'audience lui indique à plusieurs reprises pendant l'audience que sa peur de contrôle d'identité rationnelle qu'il n'est pas exquise étant parent d'un enfant français et qu'il est évident qu'on ne peut pas en faire un centre de rétention à la suite d'une simple verbalisation pour non port du masque. Elle indique également qu'elle n'a pas eu le temps de prononcer un sursis probatoire avec une obligation d'indemniser les parties civiles car elle a la certitude qu'il le fera dès que sa situation sera régulière et qu'il pourra travailler. Elle a également indiqué qu'elle était certaine qu'elle ne le reverrait plus dans un tribunal.

Le délégué prononcé à 23h25, l'avoocat, le compagne du jeune homme, son père de 7 mois et plusieurs de ses amis attendent devant le palais de justice sa sortie.

Les minutes passent.

Puis, plus de 30 minutes après le délégué, à 23h55, une voiture de gendarmerie sort en trombe de l'arrière cour du palais de justice avec à son bord le jeune homme. Il indique par téléphone à son avocat qu'un agent préfectoral vient de lui être signifié par un agent en civil vers le chercher dans le couloir du palais et qu'il est amené au centre de rétention administratif de Nîmes.

Nous déplorons ce procédé extrêmement choquant, indécent et déloyal par lequel un homme, condamné libre par la justice, est kidnappé dans une enceinte judiciaire sur ordre de la Préfecture de la Drôme, celle-ci ayant par ailleurs anticipé la condamnation dans son arrêté et délibérément occulté le statut de protection attaché aux parents d'enfants français.

Nous déplorons également le retard de la Préfecture dans l'enregistrement des dossiers de demande de titres de séjour, entraînant l'absence de délivrance d'un récépissé. Cette situation, d'autant plus délicate lorsqu'il s'agit de parents d'enfants français, laisse les personnes dans un sentiment d'insécurité totale et un stress permanent face aux forces de l'ordre, alors même que la loi les présume en vue de faciliter leur intégration, dans l'intérêt de tous.

Contacts presse - SAF-Drôme : 06 45 47 37 12 - CIMADE Drôme : 06 64 44 88 27

Un appel à envoyer individuellement une Lettre au Préfet de la Drôme pour dénoncer les faits est consultable sur <https://voieslibresdrome.wordpress.com>